

Oui aux prérecrutements : deux témoignages

Avec ou sans IPES : des vies bien différentes !

Mireille, Ancienne Ipésienne

J'ai 56 ans, je suis prof d'anglais depuis 1976. Jeune étudiante de province sans beaucoup de sous, j'ai été acceptée en hypokhâgne au lycée Lakanal, après mon bac, et j'ai obtenu une chambre à la résidence Universitaire d'Antony. Mes parents ont financé ma première année d'études (merci à eux), mais la somme allouée ne laissait pas grand chose pour les achats de livres, les envies boulimiques de cinéma, de théâtre, et les voyages à Londres souhaités... Chercher un "job", c'était renoncer aux classes prépa, par exemple, à un cursus lourd. J'aurais plus d'argent, mais plus le temps de bosser à fond, plus le temps pour me cultiver, débattre, participer à la vie collective. Les profs de prépa m'ont parlé des IPES. J'ai bossé (c'était un concours), j'ai réussi, je suis restée en prépa et, sans entrer à Normale Sup', j'ai eu le temps de me préparer aux concours d'enseignement dans les meilleures conditions.

C'était une vraie "opportunité" comme on dit aujourd'hui. En 1972, c'était beaucoup plus que le SMIC, ce qui permettait de consacrer tout son temps aux études, avec la certitude d'un revenu régulier pendant 3 ans. D'autant mieux pour moi que mon loyer n'était pas élevé à la résidence Jean Zay (qui, soit dit en passant, a besoin de travaux et non de destruction aujourd'hui, quand on sait ce qu'elle apporte aux jeunes d'origine modeste elle aussi)

En y repensant, mon sentiment était double à l'époque : d'abord une grande tranquillité, pas l'angoisse financière quasi quotidienne que j'ai vue maintes fois chez mes copains de l'époque, mais aussi cette autre "angoisse", comique aujourd'hui : il fallait signer pour ... 10 ans avec l'Education nationale, donc si je changeais de projet, je devrais rembourser... Comment faire ? Ne m'étais-je pas engagée pour trop longtemps etc..? On ne rit pas, j'y suis encore ! Pour l'anecdote, c'est aussi dans le cadre des IPES que j'ai rencontré les militants du SNES, présents et actifs.

Isabelle Animatrice, AP⁽¹⁾ AED⁽²⁾, employée de boulangerie le W-E

J'ai un cursus différent des plus jeunes AP, puisque j'ai commencé à travailler très tôt dans un autre domaine que l'enseignement.

Si je suis passé par ces petits boulots AED et AP (et même animatrice), c'est par ce que j'ai repris des études (dont mes parents ne voyaient pas l'intérêt - je n'ai pu compter sur eux) après mes 19 ans et un CAP de maquettiste.

Pour poursuivre des études et me former (en autodidacte), j'ai profité d'aides de reconversion, d'indemnités chômage, mais qui impliquaient des études dans la même voie par laquelle j'avais déjà travaillé, en arts appliqués ou arts plastiques.

Si j'avais voulu une autre voie (par exemple maîtrise d'histoire ou mathématique) ça ne pouvait se faire.

Donc pour poursuivre des études (sans aide de ses parents) il s'agit d'être rémunérée et surtout ne pas faire que des vacances, parce qu'alors il on n'a pas d'indemnités journalières par la suite, puisqu'on ne cotise pas (pas d'indemnités congés maternités non plus, car on ne cotise pas à la sécu).

Il s'agit donc de trouver un contrat et les AED et AP sont engagés en tant que contractuels et peuvent toucher le chômage s'il y a perte d'emploi. Ça permet de souffler un peu et de ne pas

vivre au jour le jour avec uniquement des vacances d'animateurs, sans être sûre de pouvoir travailler le lendemain !

Après, il s'agit de gérer l'emploi du temps : boulot mi-temps AED ou AP (17,5 heures, payées 563 euros net aujourd'hui, pour pratiquement le même temps horaire qu'un enseignant en collège ou lycée), sachant que cela ne suffit pas à payer un loyer.

La plupart d'entre nous cumulent avec un autre emploi : vacation d'animateur le mercredi et les vacances, travaillent dans la restauration le week-end.

J'ai cumulé avec un emploi en boulangerie de 25 heures les samedi et dimanche, pendant 10 mois pour m'en sortir, et je me laissais deux jours pour étudier avec des cours quelques fois de 19 h à 22 h à la fac).

Et évidemment il ne vaut mieux pas avoir de vie de famille. Ce qui n'est plus le cas pour moi aujourd'hui. Après il y a d'autres jobs qui permettent d'accéder à l'enseignement comme les suppléances dans le privé (payées seulement sur la base du SMIC), les vacances d'enseignants dans le public, mais qui au final sont quelquefois sans lendemain et donnent plus de travail à la maison (corriger les copies) alors que le but c'est aussi d'avoir du temps pour étudier et de pouvoir passer son CAPES !

Bref on se demande si on a toujours besoin d'enseignants puisque tout n'est pas fait pour nous aider.

(1) Assistante Pédagogique.

(2) Assistante d'Education.

TABLEAU 18
Filières de prérecrutement et de recrutement des professeurs selon le grade, l'origine sociale et le sexe

origine sociale	hommes				femmes			
	taux de passage par les ENI	anciens élèves des IPES	ont débuté comme maîtres rectoraux ¹	ont été surveillants ²	taux de passage par les ENI	anciennes élèves des IPES	ont débuté comme maîtres rectoraux ¹	ont été surveillants ²
agrégés								
- classes populaires	26,5	11,8	31,5	27,5	17,9	17,9	28,8	11,9
- classes moyennes	11,8	11,8	24,5	22,9	14,0	18,6	14,2	3,5
- classes supérieures	2,9	2,9	28,6	14,3	2,1	12,2	17,6	3,7
- ensemble	15,1	9,5	27,1	22,6	8,4	14,4	18,4	5,1
certifiés								
- classes populaires	15,5	19,6	48,4	45,4	11,4	21,8	50,6	23,3
- classes moyennes	13,2	16,4	53,1	41,4	8,5	18,7	53,2	23,6
- classes supérieures	3,9	20,2	52,0	28,1	3,0	13,0	49,5	21,0
- ensemble	11,8	18,1	50,0	36,4	7,1	16,9	50,3	21,8
maîtres rectoraux								
- classes populaires	11,8	17,7		39,3	4,4	8,9		23,9
- classes moyennes	6,8	21,8		28,7	3,9	11,2		21,6
- classes supérieures	5,3	21,3		20,0	1,2	7,9		24,4
- ensemble	7,9	19,1		31,0	3,0	9,1		24,1

Enquête par questionnaire de 1970.

Ce tableau se lit : 26,5 % des agrégés hommes originaires des classes populaires sont passés par les ENI.

1. Ont débuté dans l'enseignement secondaire comme maîtres auxiliaires, répétiteurs, adjoints d'enseignants, instituteurs détachés comme maîtres auxiliaires, etc.

2. Ont rempli des fonctions de surveillance au moins un an dans un établissement d'enseignement secondaire.

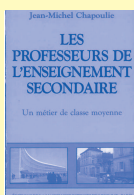


tableau publié dans "Les professeurs de l'enseignement secondaire", de Jean-Michel Chapoulié. Ed de la maison des Sciences de l'Homme.